LOIRET

Liberté
Égalité
Fraternité

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS SPÉCIAL N°45-2022-186

PUBLIÉ LE 25 JUILLET 2022

Sommaire

DRFIP Centre Val-de-Loire et du Loiret / DRDFIP

45-2022-07-07-00004 - DRFIP 45 - THD délégation de signature 07-07-2022 (2 pages) Page 3

DRFIP Centre Val-de-Loire et du Loiret

45-2022-07-07-00004

DRFIP 45 - THD délégation de signature 07-07-2022

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES
PUBLIQUES DU CENTRE-VAL DE LOIRE ET
DU DÉPARTEMENT DU LOIRET

DÉLÉGATION DE SIGNATURE D'UN COMPTABLE CHARGE D'UNE TRÉSORERIE

Observations :

L'article 1er contient la délégation du ou des adjoints au responsable du service.
L'article 2 contient la délégation donnée aux autres agents.
L'article 3 précise la mesure de publicité : la publication au recueil des actes administratifs du département est obligatoire s'agissant des délégations relatives au recouvrement.

Le comptable, responsable de la trésorerie d' Orléans centres hospitaliers

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

ARRÊTE

Article 1er - Délégation de signature est donnée à M, REVERDY Jean-Paul, à Mme GAUTHIER Isabelle, Inspecteurs, adjointes et adjoints au comptable chargé de la trésorerie hospitalière départementale d'Orléans, à l'effet de signer :

1°) les actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

2°) l'octroi des délais de paiement des créances de toutes collectivités et les courriers y afférents ;

3°) l'ensemble des actes d'administration et de gestion du service ;

Article 2 :Délégation de signature est donnée à l'effet de :

1°) signer les actes relatifs au recouvrement et notamment aux actes de poursuite et les déclarations de créances ;

2°) signer les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, dans les limites de durée et de montant indiquées dans le tableau ci-après ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	**Grade**	**Durée maximale des délais de paiement**	**Somme maximale pour laquelle un délai de paiement peut être accordé**
MADEC Laetitia	Contrôleuse	24 mois	5 000€
BARBARA Zakia	Contrôleuse	24 mois	5 000€
JIBRIL OMAR Mohamed	Contrôleur	24 mois	5 000€
MARY Pauline	Contrôleuse	24 mois	5 000€

3°) signer les ordres de paiement et en l'absence du trésorier ou d'adjoints, les virements étrangers et virements gros montant

aux agents désignés ci-après :

- MARKIEWICZ Géraldine (contrôleuse)
- BOURDAJAUD Alban (contrôleur)
- LE BOUQUIN Christine (contrôleuse)

Article 3 :Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département du Loiret

Fait à Orléans, le 07/07/2022.

Signé

Le Comptable par intérim

Frédéric JAMET